

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation du 12 novembre 1996 de M. Pierre Johner, développée le 4 décembre 1996, intitulée: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'interpellation de M. le conseiller municipal Pierre Johner, développée lors de la séance plénière du 4 décembre 1996, faisait référence au crédit de 16 655 000 francs, voté le 12 avril 1994, destiné à divers travaux d'entretien à réaliser dans le bâtiment du Grand Théâtre de Genève.

Pour des raisons de planification, et pour tenir compte des contraintes relatives à l'exploitation du bâtiment, il avait été décidé, d'entente avec les services techniques du Grand Théâtre, de reporter les travaux concernés par le crédit global, en coordination avec la fermeture temporaire du théâtre et son déménagement dans l'ancien Bâtiment des Forces-Motrices (BFM).

Les diverses interventions mentionnées dans cette interpellation ont été réalisées lors des travaux de remplacement de la mécanique de scène (gril) exécutés en 1997 et 1998.

Concernant le pont lumière, les ancrages installés à l'époque avaient été demandés par la Caisse nationale suisse d'assurance suite à la chute du contre-poids du rideau acoustique. Les vérins d'ancrage, par défaut de pression, ont été installés dans les murs en béton de la tour de scène avec des scellements chimiques. Ces ancrages (les pièces métalliques et les scellements chimiques) avaient été calculés et contrôlés par un bureau d'ingénieurs civils. Cette installation a été entièrement revue et transformée lors des travaux mentionnés ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 14 octobre 2009.